



FICHE TECHNIQUE

LINGETTE HANDS CLEANNER

LINGETTES **NETTOYANTES DEGRAISSANTES**
POUR LES MAINS SANS RINCAGE

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Composition

AQUA, PROPYLENE GLYCOL, ALCOHOL, DIMETHYL GLUTARATE, LIMONENE, BENYL ALCOHOL, PEG-40 HYDROGENATED CASTOR OIL, DIMETHYL SUCCINATE, DIMETHYL ADIPATE, LAURETH-11, PARFUM, SODIUM BENZOATE, SODIUM SALICYLATE, LAURAMINE OXIDE, TOCOPHEROL, TETRASODIUM GLUTAMATE DIACETATE, CITRIC ACID, ALOE BARBADENSIS LEAF EXTRACT, GERANIOL, SODIUM HYDROXIDE.

Format de la lingette : 250 x 300 mm

PROPRIETES PRINCIPALES

HANDS CLEANNER est une lingette non tissée avec un **côté abrasif** et un **côté doux**, pour les mains et les surfaces.

HANDS CLEANNER enlève huiles, graisses, goudrons, colles, peintures fraîches, encres d'imprimerie, de stylos, de feutres, toner, odeurs d'essence et gasoil.... Elle dégage une agréable odeur de mandarine.

HANDS CLEANNER ; formule enrichie à l'aloë vera et en vitamine E.

HANDS CLEANNER est utilisée par les professionnels du BTP, de l'industrie, de l'automobile, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- ◆ Tirer horizontalement une lingette imprégnée jusqu'à la prédécoupe.
- ◆ Bien refermer.
- ◆ Frotter la lingette sur toute la surface à nettoyer, jusqu'à disparition des salissures
- ◆ **Ne pas rincer, laisser sécher à l'air libre**
- ◆ Eliminer les lingettes usagées dans un conteneur à déchets

RECOMMANDATIONS

Ne pas avaler.

Tenir hors de la portée des enfants.

Ne pas mélanger à d'autres produits.

- Conforme à la réglementation des produits détergents et au règlement cosmétique
- Formule testée sous contrôle dermatologique : très bonne compatibilité cutanée

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.